

LA lettre DE PROFESSION SPORT ET CULTURE

DÉCEMBRE 2015 #68

SOMMAIRE

#Actualités

La gestion de payes
Ain'Fo café

PAGE 2

#Evénements

Challenge Civisport 01

PAGE 3

#Infos Crib

Mutuelle obligatoire
Augmentation des salaires

PAGE 4

Après la pluie, le beau temps

Sur ces premiers jours de l'année 2016, nous tentons de porter notre regard encore embué des vapeurs nocives inhalées tout au long de l'année 2015. Pour cette fois, ce ne sont pas les excès de protéines absorbées entre Noël et Nouvel An qui agissent, nous sommes juste sidérés, sonnés, dispersés, ventilés...

Qu'avons-nous fait ou pas fait dans le passé pour mériter une telle « gueule de bois » ?

Hésitant entre courir à moitié nu dans le froid ou se réfugier dans la position du fœtus au coin de la cheminée, notre cerveau ne décide plus. Il nous abandonne là, démuné de toute force de vie et en proie aux gargouillis dont on ne sait plus s'ils viennent de l'estomac ou du crâne. Les jeunes diraient que nous avons « pris cher » en 2015. Comme l'homme est atteint dans sa chair à cet instant précis, le citoyen est atteint dans sa conscience. Chômage, guerre, restriction des droits, échecs politiques,... sont les promesses les plus certaines pour la nouvelle année qui commence.

A partir de quelles valeurs devons nous faire nos projets, pour quelles finalités et pour qui ?

La cohésion sociale devenue une politique publique ne nous donne plus le cap. Son message est brouillé par des priorités sans cesse modifiées, par des moyens trop faibles. Or c'est bien à cet endroit de notre logiciel commun que réside le « bug 2015 », cette migraine qui à présent nous assomme. Par nature les clubs



*Toute l'équipe d'Ain
Profession Sport
et Culture vous
souhaite de belles
fêtes de fin d'année
et une très bonne
année 2016*

et les associations de France soutiennent le « vivre ensemble » si durement agressé pour des raisons et par des auteurs divers. Serons-nous condamnés à passer de l'action publique à la résistance, à entrer dans la clandestinité pour défendre des intérêts particuliers ?

Je veux croire et espérer des leaders politiques éclairés qui sauront remettre au centre de nos villes et de nos villages, non pas l'église mais la grande démocratie française qui exige et justifie l'engagement que nous sommes toujours prêts à donner.

Rémy Théveny



LA GESTION DE PAYES

Une des missions principales de l'association Ain Profession Sport et Culture est d'accompagner les dirigeants bénévoles des associations du département dans la gestion administrative des emplois qu'elles mettent en place au sein de leur structure. Depuis plus de 20 ans, ce service se traduit, entre autres, par la gestion des fiches de payes et des déclarations sociales.

Aujourd'hui près de 200 associations font confiance aux services d'APSC et 2 salariés sont dédiés à la gestion des payes. Les associations adressent leurs éléments (nombre d'heures, journées travaillées, arrêt de travail...) à Géraldine et Christiane qui, avec un logiciel spécifique et leurs connaissances techniques, établissent les fiches de payes.

Ce service prend aujourd'hui toute son importance pour les associations à la veille du « choc de simplification » mis en place par le gouvernement. En effet, la loi prévoit la généralisation de la DSN (Déclaration Sociale Nominative) à partir du 1er janvier 2016.

Chaque association devra être équipée d'un logiciel de payes qui transmettra mensuellement, par voie dématérialisée, les données sociales individuelles des salariés (déclarations sociales) et ponctuellement des données événementielles (arrêt de travail, rupture de contrat) vers un organisme collecteur.

En tant que tiers déclarant, Ain Profession Sport et Culture dispose d'un logiciel spécifique développé par l'URSSAF répondant à ces nouvelles obligations.

Vous souhaitez plus d'informations, contacter Géraldine ou Christiane à :
gestion@ain-profession-sport.fr
ou au 04 74 22 50 57



Je tenais par ce petit message à vous témoigner de ma

satisfaction concernant le service paie.

Effectivement, trésorière d'une Ecole de Musique embauchant une quinzaine de salariés, je viens de vivre un contrôle URSSAF où tout s'est bien déroulé et aucun redressement à la clef ! D'après le contrôleur, les allègements FILLON qui sont en général source d'erreur, sont traités justes par Ain Profession Sport et Culture. Merci donc pour votre professionnalisme.

Stéphanie BELOTTI

Ain'fo Café le RV des dirigeants bénévoles

Pour éviter les mauvaises surprises et ne pas être dans l'illégalité sans le savoir, le rendez-vous Ain'fo café a été créé pour accompagner les dirigeants bénévoles. Une fois par mois, c'est l'occasion pour



APSC de faire un point sur les obligations de l'employeur.

Depuis le mois d'octobre, deux rendez-vous se sont tenus. Les thématiques retenues ont été la convention collective du sport, la responsabilité de l'employeur et la mutuelle obligatoire pour tous les salariés en 2016.



9^e

Vous êtes dirigeant d'un club sportif dans l'Ain et vous menez des actions civiques et citoyennes au sein de votre club (responsabilisation, fair-play, civisme, engagement citoyen, insertion sociale par les activités physiques et sportives...) ou souhaitez réaliser une action spécifique autour de nos thèmes imposés, participez à notre challenge et tentez de remporter 1000€ !

CHALLENGE CIVISPORT 01

Pourquoi participer ?

Participer au challenge Civisport 01 vous permet de :

Mettre en valeur les actions civiques de votre club auprès du monde sportif, des institutions et de vos adhérents

D'impliquer bénévoles, adhérents, parents, autour d'un projet commun

Bénéficier d'une couverture médiatique

Tenter de remporter 1 000 € pour soutenir et développer vos actions

Comment participer ?

Sur papier libre

- ✓ **Présentez votre structure**
- ✓ **Présentez votre action** : publics, objectifs, budget prévisionnel, résultats attendus
- ✓ **Choisissez votre thématique de projet** : santé - développement durable - insertion emploi vivre ensemble

Déposez votre présentation avant le 8 janvier 2016



Par courrier à :

Ain Profession Sport & Culture
539 chemin de la zone de Domagne
ZA de Domagne - 01250 Ceyzériat



ou par mail à :

c.marques@ain-profession-sport.fr

Les pré-sélectionnés seront convoqués pour un oral au mois de février.
Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Ain Profession Sport et Culture au 04 74 22 50 57. **Bonne chance à tous !**

Retrouvez les lauréats de l'édition précédente et le descriptif de leurs actions sur www.ain-profession-sport.fr

Développement durable

L'Association Sportive de Misérioux Trévoux (ASMT) : organisation d'un grand rassemblement de l'école de foot autour d'un tournoi vert.

Insertion par le sport

La classe relais de Bourg-en-bresse : mis en place d'atelier pour des jeunes collégiens en difficulté scolaire et/ou familiale.

Vivre ensemble

L'association Espace Cheval : projet pour la création d'une section handisport.

Santé

L'association du Golf de la Sorelle : mise en place d'une étude sur 3 ans sur le thème : golf et santé publique, comment la pratique du golf augmente l'espérance de vie ?



LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ, devient **OBLIGATOIRE EN VERTU DE LA LOI DU 14/06/2013** pour tous les salariés au 1er janvier 2016. Vous trouverez, en ligne sur notre site www.ain-profession-sport.fr, un document synthétique présentant l'accord de branche de la convention collective nationale du sport et le tableau des garanties minimales. L'accord n'étant pas étendu à ce jour, la décision unilatérale de l'employeur doit donc prévaloir. Pour que votre contrat mutuelle soit effectif au 1^{er} janvier 2016, vous devez, dès à présent, effectuer les démarches suivantes et ce pour l'ensemble de vos salariés même si ces derniers sont déjà couverts :

1 Contacter une mutuelle : négocier et signer votre contrat à minima selon les dispositions de l'accord (garanties et la répartition de la cotisation). Votre mutuelle pourra vous aider dans la formalisation de la décision unilatérale de l'employeur.

2 Présenter à l'ensemble de vos salariés les dispositions négociées et leur faire compléter un courrier, que vous pouvez demander à votre mutuelle, précisant leur choix d'adhérer ou non (selon les cas de dispense).

3 Vos salariés devront vous retourner ce courrier accompagné d'un RIB, de l'attestation d'assuré social ou des justificatifs pour les cas de dispense avant le 15 janvier maximum. Au-delà de cette date l'adhésion sera effective et la cotisation déduite sur le bulletin de salaire de janvier.

Cette procédure doit également être appliquée à chaque nouvelle embauche.

Accord sur les salaires minima de la CCN du sport

L'avenant n°106 à la CCN du sport (du 06/11/2015) réévalue le SMC (salaire minimum conventionnel) de 0,35 %. Compte tenu des délais administratifs inhérents à cette procédure, l'augmentation des minima n'est donc pas encore effective.

COUPON D'ADHÉSION

à Ain Profession Sport et Culture

Comme nous, vous souhaitez soutenir les actions en faveur de l'emploi associatif sportif et socio-culturel du département, adhérez à **Ain Profession Sport et Culture 539, chemin de la Zone Artisanale - ZA de Domagne 01250 Ceyzériat**

Nom de la structure adhérente :

.....

Adresse :

.....

Tél. :

Mail :

.....

Merci de joindre votre règlement de 37 euros à l'ordre d'Ain Profession Sport et Culture.

Coordonnées des membres désirant recevoir notre journal trimestriel (3 personnes maximum) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....



NOUVEAUX HORAIRES pour QUESTIONS D'ASSO !

Questions d'Asso :
du lundi au samedi à 8h25 et 14h00

Chaque semaine, l'association Ain Profession Sport et Culture se joint à Radio Aléo pour vous aider dans la gestion de votre association.

Emission réalisée par **Julien Fourneau d'APSC** et **Sandra Thillier de Radio Aléo.**

En collaboration avec le conseil régional, cette émission répond à vos questions !

Vous pouvez laisser vos questions :
crib01@ain-profession-sport.fr ou sur radioaleo@yahoo.fr

Retrouvez nos émissions en podcast sur :
<http://ain-profession-sport.fr/crib/podcast>



Nos partenaires

